



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 78160

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les préoccupations des aides à domicile pour personnes âgées. Leur situation est considérée comme critique dans de nombreuses régions. Malgré un accroissement de travail, elles constatent une baisse du budget qui leur est alloué dont les conséquences pour ces acteurs de la solidarité sont dramatiques. En effet, plus que la diminution, c'est la disparition des services rendus par ces professionnelles aux personnes âgées fragiles en perte d'autonomie qui est programmée. Ainsi, les aides à domicile, qui interviennent plusieurs heures par semaine pour le compte de centres communaux d'action sociale ou d'association, ne pourront plus assurer les tâches ménagères, les courses..., qui faciliteraient la vie des personnes âgées souvent isolées. Les raisons sont multiples, population vieillissante, évolution des critères d'attribution de l'APA, augmentation des budgets alloués aux personnes âgées dépendantes pour un budget global stable expliquent en partie cette situation, mais ce qui prévaut est la diminution drastique de l'enveloppe consacrée aux seniors non dépendants mais qui ont un réel besoin de soutien. La caisse régionale d'assurance maladie a effectivement décidé d'attribuer un nombre d'heures précis qui ne correspond nullement à la réalité de la demande. Il souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement envisage de faire afin de pérenniser les services rendus par ces aides à domicile aux personnes âgées qu'elles sont en droit d'attendre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78160

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10451